

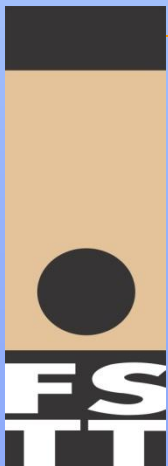
Congrès INFRA 2012

Les travaux sans tranchée face aux nouvelles exigences réglementaires:



Jean-Pierre BRAZZINI

Vice-président et
Directeur scientifique-adjoint de la FSTT



Montréal
20 novembre 2012

1- le contexte français en 2008-2012

2- quelques aspects de la nouvelle réglementation
des travaux à proximité des réseaux

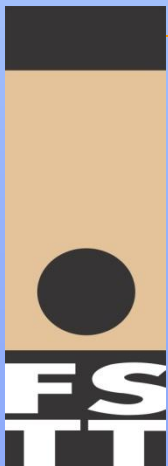
3- les travaux sans tranchée:

les freins avant les évolutions réglementaires

les perspectives



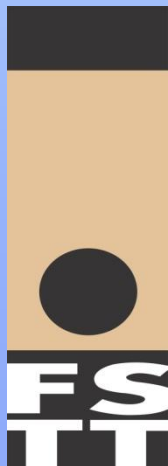
Montréal
20 novembre 2012



Le contexte: 1- quelques chiffres

4 millions de kilomètres de réseaux, dont :

- 1/3 aériens (1 325 000 km), 2/3 enterrés (2 725 000 km)
- 40 % sensibles pour la sécurité (1 630 000 km) : électricité, gaz, matières dangereuses , réseaux ferroviaires, réseaux de chaleur
- 5 à 10 millions de chantiers par an à proximité de ces réseaux



Montréal
20 novembre 2012

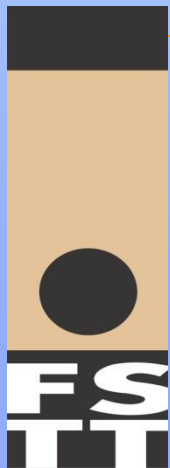


*Malheureusement aujourd'hui,
la pose de canalisation se
passent encore très souvent,
comme ça...*

- **Plus de 100 000 endommagements** de réseaux chaque année

Dont **6200 incidents avec fuite sur les réseaux gaz en 2007**,
encore **4500 en 2010**

dont 45% par des travaux sans déclaration préalable



Montréal
20 novembre 2012

2- en 2007-2008 une série d'accidents sur les réseaux gaz

Bondy (93) le 30/10/2007



**1 mort, 1 immeuble et
1 commerce détruits**

Noisy-le-Sec (93) le 22/12/2007



120 logements détruits

Lyon (69) le 28/2/2008



**1 mort, 2 blessés graves,
1 immeuble détruit**

Niort (79) le 4/11/2007



1 pavillon détruit

18/12/2009

Chantier d'une centrale électrique



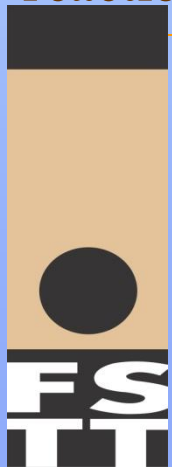
1 mort

en juillet 2008,

☞ **constat partagé par l'ensemble des acteurs réunis par le ministère de l'Écologie (exploitants de réseaux, entreprises, maîtres d'ouvrages):**

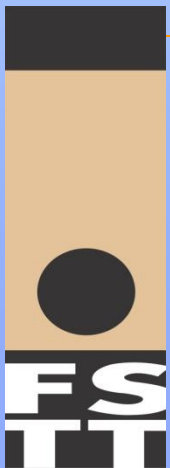
- **réglementation inadaptée et non respectée,**
- **responsabilités des Maîtres d'ouvrages reportées sur les entreprises,**
- **cartographies des exploitants peu fiables, rarement présentes sur les chantiers**
- **pression sur les délais,**
- **personnels mal formés sur les risques dus aux réseaux enterrés,**
- **réactions des acteurs lors d'accidents mal adaptés**

décision de modifier la réglementation de 1991



Montréal
20 novembre 2012

la nouvelle réglementation française des travaux à proximité des réseaux



Montréal
20 novembre 2012

1°) connaître les réseaux existants

1- un guichet unique opérationnel depuis le 1/7/2012

☞ <http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr>

- recense les zones d'implantation de tous les réseaux,
- fournit les coordonnées des exploitants dans la zone des projets de travaux,
- accès gratuit pour les déclarants,
- financé par les exploitants de réseaux



Montréal
20 novembre 2012

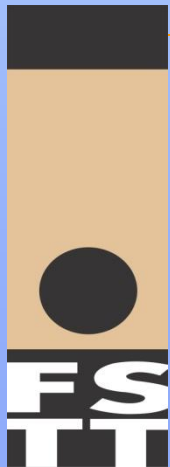
2- déclarations obligatoires des travaux

à tous les exploitants indiqués par le guichet unique

Par les maîtres d'ouvrages aux exploitants lors de la phase projet (DT), réponses et plans des exploitants inclus dans l'appel d'offre

Par les entreprises avant les travaux (DICT)

Dans les 2 cas réponses obligatoires des exploitants dans les 9 jours en fournissant des plans avec échelle et classe de précision



Montréal
20 novembre 2012

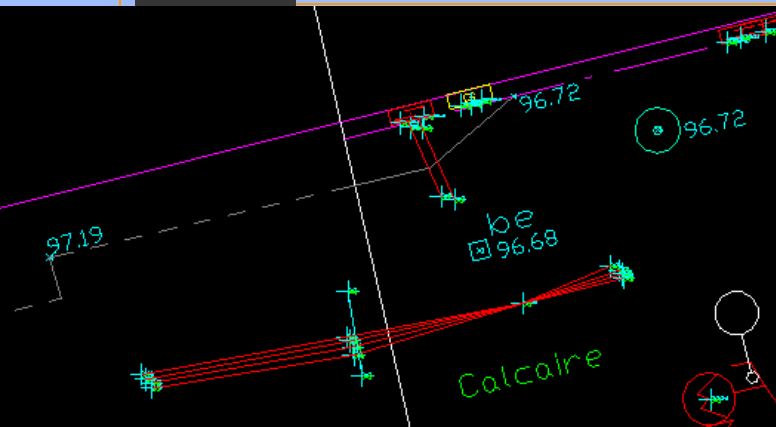
2°) connaître leur localisation avec précision

3- investigations préalables

Si précision insuffisante des plans fournis (> 40 cm)
détection/localisation des réseaux sensibles **obligatoire**
durant la phase projet

Les résultats obtenus sont fournis dans l'appel d'offre
et communiqués aux exploitants

- Objectifs:**
- ➔ connaître l'existence et l'emplacement des réseaux existants pour éviter les accidents lors des travaux;
 - ➔ améliorer la cartographie et à terme obtenir le géoréférencement de tous les réseaux



Montréal
20 novembre 2012

3°) travailler en douceur à l'approche des réseaux

4- recommandations techniques



Un guide technique donne les prescriptions et recommandations pour l'utilisation des outils à l'approche des réseaux enterrés

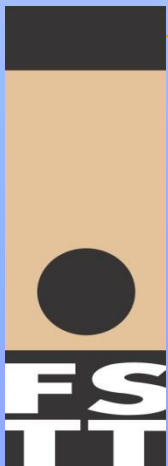


4°) amélioration permanente

5- recollement

Le relevé topographique du réseau posé doit être géoréférencé

Montréal
20 novembre 2012



6- formation/compétence des personnels

À partir de 2017, une formation sera obligatoire pour les conducteurs d'engins, responsables de chantier et les responsables de projet

7- certification des entreprises

À partir de 2017, les entreprises réalisant la détection et le géoréférencement devront être certifiées

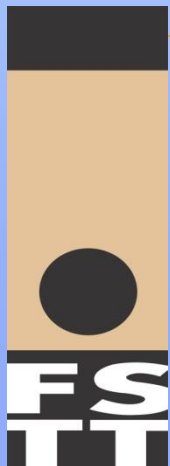
8- norme NF S70-003

Partie 1: d'application obligatoire

Partie 2: détection

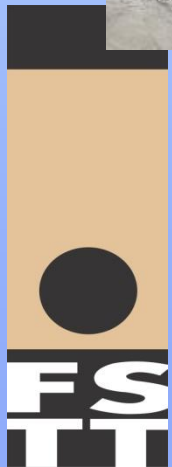
Partie 3: géoréférencement

9- mesures diverses



Montréal
20 novembre 2012

Les travaux sans tranchée face à la réglementation

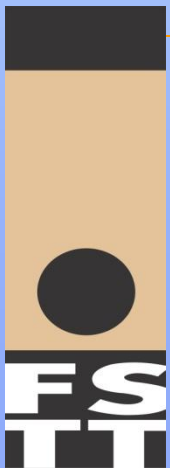


Montréal
20 novembre 2013

1- les Travaux Sans Tranchée en France

Faible utilisation (< 5% des chantiers de pose) :

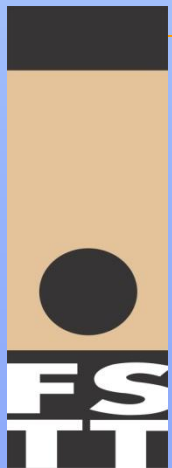
- ☞ Peu connus des maîtres d'œuvre
- ☞ Faible connaissance du sous-sol et des réseaux enterrés en amont des chantiers
- ☞ Risques portés par les entreprises
- ☞ contraintes d'une préparation et de reconnaissance préalables
- ☞ Craintes des gestionnaires d'ouvrages en surface (voies ferrées, ...)



Montréal
20 novembre 2014

2- les perspectives ouvertes par la réglementation

- ☞ Connaissance des réseaux enterrés devient obligatoire pour la maîtrise d'œuvre durant la phase projet
- ⇒ Proposition et choix d'une technique alternative favorisée,
 - ⇒ Risques d'échecs réduits,
 - ⇒ Prix proposés mieux adaptés donc réduits,



👉 le guide technique référence obligatoire

⇒ apporte aux bureaux d'étude

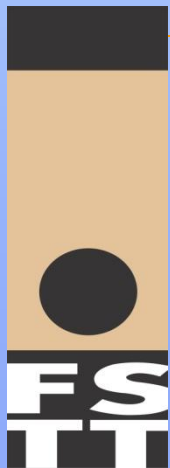
la connaissance des techniques sans tranchée:
risques, limites, contraintes, et aussi avantages

👉 La participation de la FSTT, aux côté des autres acteurs:

- à l'élaboration des textes réglementaires,
- à la normalisation,
- à la rédaction du guide technique,

Sa présence à l'observatoire national DT-DICT

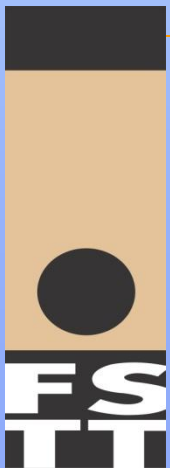
⇒ a permis de faire connaître et reconnaître
les techniques sans tranchée



Montréal
20 novembre 2012

conclusion

les contraintes nouvelles de la réglementation
sont des atouts pour le sans tranchée



Montréal
20 novembre 2012

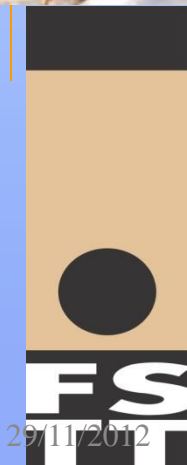
FIN

**Merci
de votre
attention**



jeanpierre.brazzini@fstt.org

Montréal
20 novembre 2012



29/11/2012